



## **Les limites du droit : toute question de société doit-elle être réglée par le droit ?**

On a [...] parlé de l'opposition de la morale et de la politique et de l'exigence que la première commande à la seconde. Il y a lieu seulement de remarquer en général que le bien d'un État a une bien autre légitimité que le bien des individus et que la substance morale. HEGEL

En théorie, le droit régule les mœurs en imposant des normes mais se tient à distance de tout système de valeurs particulier qui, en principe, ne relève que de la sphère privée. Par définition, les faits (dont les manières de vivre, les comportements, les habitudes?) ne fondent pas le droit : ce qui est ne prescrit pas ce qui doit être. Mais, en pratique, le législateur comme le juge peuvent-ils vraiment faire abstraction de l'évolution des mœurs et des mouvements incessants de la ligne de partage entre bien et mal dans la société pour légiférer et arbitrer entre intérêts général et particuliers ? Un juge qui appliquerait la loi sans prendre en compte la situation singulière qui lui est soumise - donc l'état des mœurs d'une société à un moment donnée ? nous autoriserait à dénoncer une manière injuste de dire le droit. Cependant, la loi ne peut être le simple réceptacle des demandes sociales : on mesure les dangers d'une pratique législative réduite à une procédure de validation des manières de l'époque. Quel rapport le droit doit-il alors avoir avec les mœurs et selon quels critères ?

La philosophie du droit constitue un terrain passionnant pour s'interroger sur cette tension en fournissant, notamment les distinctions conceptuelles nécessaires à la clarté des débats contemporains.

### **Parmi les questions abordées**

Le rôle de la loi est-il de reconnaître des manières de vivre ? La question du mariage entre personnes de même sexe. Comment le droit doit prendre acte des changements dans les mœurs ? Les problématiques juridiques des nouvelles formes familiales. Faut-il admettre des vides juridiques ? Le cas de la fin de vie et de l'euthanasie. Faut-il parfois faire confiance à la société pour se réguler elle-même ? La liberté d'expression et ses limites.

### **Conditions**

Si vous êtes intéressé par cette formation et si vous souhaitez connaître les dates et les conditions d'inscription, envoyez un mail à [contact@institutdescartes.com](mailto:contact@institutdescartes.com) ou téléphonez au 06 79 78 01 73